



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Batiments d'elevage

Question écrite n° 47419

Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la nécessité de surseoir à l'application du programme de maîtrise des pollutions agricoles en raison du risque majeur de faillite de nombreux agriculteurs. En effet, le plan de financement de la mise aux normes des bâtiments d'élevage prévoit une participation de 7,5% du département, 7,5 % de la région, 12 % de l'Etat et 33 % de l'Agence de l'eau. Or, le montant de la dépense subventionnable pris en compte est très inférieur au montant total des travaux nécessaires à cette mise aux normes. Ce qui revient à dire que la participation financière des éleveurs devra être beaucoup plus forte que prévue initialement. Mais dans cette période difficile liée à la crise de la vache folle et donc de la mévente de la viande, et sachant que le dépassement du délai imposé par les textes pour la mise aux normes sera sanctionné par la perception de redevances par l'Agence de l'eau, les agriculteurs ne pourront pas faire face à la dépense et certains disparaîtront. Elle lui demande de lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour répondre aux attentes de ces agriculteurs.

Texte de la réponse

Le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole dans les élevages a été inscrit dans les contrats de Plan. Les crédits d'Etat prévus pour les cinq années 1994-1998 s'élèvent à 555 millions de francs. Compte tenu de la montée en puissance du programme, il est prévu de répartir cette enveloppe en annuités croissantes. Les engagements financiers de l'Etat sont tenus : plus du tiers de l'annuité moyenne a été déléguée en 1994, 80 % de l'annuité moyenne en 1995 et 110 % de l'annuité moyenne en 1996, marquant une première étape de rattrapage. Les 165 millions de francs inscrits au projet de loi de finances initiale 1997 représentent une fois et demie le montant de l'annuité des contrats. Cependant, des difficultés relevant d'une mauvaise évaluation initiale des besoins sont apparues dans toutes les régions. Le coût moyen des travaux de mise en conformité à réaliser a été largement sous-estimé. Surtout, la volonté des éleveurs d'améliorer leur environnement a dépassé toutes les prévisions : 90 % des éleveurs ont répondu présents. Pour prendre en compte les enseignements des premières années du programme et pour décider de la suite, un rapport sera déposé au Parlement. Dans l'immediat, le Parlement ayant autorisé le Fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE) à participer au financement du programme, c'est un complément de 150 millions de francs qui devrait pouvoir être apporté en 1997. Ces crédits permettront d'accroître le rythme des améliorations en concertation avec les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47419

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 174

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 939